



Réf. Farde e-Assemblées : 2564450

N° OJ : 32

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024

**Objet :** Contrat Ecole Drootbeek : appel à projets "Programmation de la Villa".- Règlement de participation.

Le Conseil communal,

Vu l'Ordonnance relative au Contrat Ecole du 16 mai 2019 ;

Vu le courrier de perspective.brussels du 9 décembre 2019 informant la Ville de Bruxelles de sa participation à la réalisation d'un Contrat Ecole regroupant quatre écoles situées dans un même îlot à Laeken : Sainte-Ursule (FR), "Sint-Ursula" (NL), "De Zenne" (NL) et le Collège de la Fraternité (FR) ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 avril 2021 portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat Ecole ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 décembre 2021 approuvant le programme du Contrat École Drootbeek et octroyant à la Ville de Bruxelles une subvention de 1.840.007,00 EUR au titre de projets d'investissement et d'actions ;

Vu sa décision du 21 février 2022 adoptant la convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles définissant les conditions et modalités d'octroi de la subvention accordée en vue de la réalisation de projets d'investissement et de projets d'actions coordonnés par la Ville de Bruxelles dans le cadre du Contrat École Drootbeek ;

Considérant que l'action "Programmation de la Villa" vise à rendre les infrastructures scolaires accessibles au quartier en dehors des heures scolaires en les utilisant pour des projets citoyens exemplaires mobilisant les habitants du quartier ;

Considérant que l'action "Programation de la Villa" sera menée jusqu'à la fin de l'année 2025 par le(s) lauréat(s) d'un appel à projets dont le budget s'élève à 35.000,00 EUR ;

Considérant que l'appel à projets porte sur l'activation et la programmation des espaces et équipements collectifs mis à disposition par l'école fondamentale Sint-Ursula, sise rue Dieudonné Lefèvre 41 à 1020 Bruxelles ;

Considérant que préalablement au lancement de l'appel à projets, il y a lieu d'en approuver le règlement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

**ARRETE :**

Article unique : Le règlement de l'appel à projets "Programmation de la Villa" organisé dans le cadre du Contrat Ecole Drootbeek, est adopté.

Annexes :

[Règlement de participation \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Formulaire de candidature \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Charte d'utilisation infrastructure "Sint-Ursula" \(FR\) \(pour information\) \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Fiche-projet \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)